

Un appel au meurtre ?

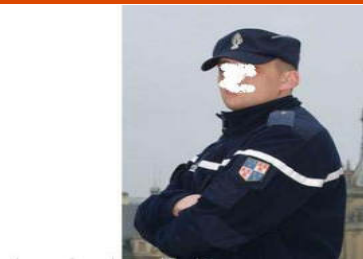
Nous découvrons avec stupéfaction cette page sur le **Blog de « Larapède » des Animateurs de la Promotion de l'Ecologie et de la Défense de l'Environnement.**

Autre stupéfaction : découvrir que la Présidente d'honneur est Ingrid Bétancourt. Assez surprenant...

Le fait est que les Gendarmes sont une espèce chassable selon cette association écologiste. Font-ils la différence entre chasseurs et Gendarme ? S'agit-il d'un appel au meurtre comme nous en avons déjà connu de la part de ce milieu extrémiste en 2006 ?

Louis Dollo, le 7 septembre 2008

AVIS AUX CHASSEURS ARIEGEOIS



De ces trois espèces une seule est chassable devinez laquelle ?

Pays de l'Ours - Adet

Association pour le développement durable des Pyrénées

Maison des Associations 31160 Arbas Tel : 05 61 97 48 44 Courriel : contact@paysdelours.com

Communiqué

Arbas, le 7 septembre 2008

Un ours tiré lors d'une battue au sanglier en Ariège

Un ours a été tiré ce matin lors d'une battue au sanglier, à la limite de l'Ariège et de l'Aude.

Selon nos informations, l'animal aurait été blessé et aurait quitté la zone.

Nous ne connaissons pas l'importance de ses blessures, ni même si l'animal est encore vivant.

Les techniciens sont sur place et nous en saurons plus probablement rapidement.

Cela nous renvoie une fois de plus à la fragilité de la population **pyrénéenne d'ours.**

Les deux opérations de lâcher de 1996-97 et 2006 ont pourtant montré leur efficacité et la bonne adaptation des ours **au territoire, ce qu'aucune des disparitions, accidentelle ou non, ne**

vient contredire : depuis 1996, le nombre d'ours dans les Pyrénées ne cesse d'augmenter, comme en témoignent les naissances observées régulièrement.

Hélas cette augmentation est trop lente par manque d'effectif.

Tout en réservant sa réaction sur les faits du jour, dans l'attente d'en savoir plus sur les circonstances précises du tir, Pays de l'Ours – Adet renouvelle sa demande à l'Etat d'un véritable plan de restauration d'une population d'ours viable dans les Pyrénées.

Nous devons donc sortir de la logique des « coups » consistant à lâcher quelques ours tous les dix ans.

Pour cela, la seule voie claire et raisonnable est, comme nous l'avons déjà exprimé, de lâcher un ou deux ours chaque année, jusqu'à constater la viabilité de la population, en intégrant tous les paramètres démographiques de reproduction et de mortalité des animaux.

Contact presse

: Alain REYNES, Pays de l'Ours-Adet 06 13 59 29 76

par Larapede publié dans : larapede

Source : Blog de Larapède, le blog des Animateurs de la Promotion de l'Ecologie et de la Défense de l'Environnement